



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-039-2026-08

PUBLIÉ LE 28 AOÛT 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé

d'Ile-de-France-Délégation départementale de Paris

IDF-2026-08-27-00008 - Arrêté n°2026-DD75-042 portant
modification de la composition du Conseil de surveillance du Centre
hospitalier universitaire Assistance Publique - Hôpitaux de Paris
(AP-HP) (3 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé / Direction de l'offre de soins

IDF-2026-08-27-00007 - Arrêté n°DOS - 2026/2411 portant
modification de l'autorisation de lieu de recherches impliquant la
personne humaine (3 pages)

Page 7

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID) /

IDF-2026-08-25-00003 - Arrêté portant désignation des agents
habilités à représenter l'expropriant devant le juge de l'expropriation
(3 pages)

Page 11

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-08-27-00008

Arrêté n°2026-DD75-042
portant modification de la composition du
Conseil de surveillance
du Centre hospitalier universitaire Assistance
Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°2026-DD75-042

portant modification de la composition du Conseil de surveillance du Centre hospitalier universitaire Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4 et R. 6143-12 ;
- VU** Le décret n°2010-361 du 08 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté n°2026-DD75-034 du 4 juin 2026 portant modification de la composition du conseil de surveillance de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;
- VU** L'arrêté DS n°025/2026 du 29 juin 2026 donnant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Tanguy BODIN, directeur de la Délégation départementale de Paris ;
- VU** Le courrier de Madame Karine DELAMARCHE, Directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, informant l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 26 août 2026, de la démission de Monsieur Laurent EL GHOZI, et proposant la candidature de Madame Julie CHASTANG en tant que personnalité qualifiée désignée par le représentant de l'Etat dans le département au sein du conseil de surveillance de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, conformément à l'article R.6143-3 3°b) du code de la santé publique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'article 2 de l'arrêté n°2026-DD75-034 du 4 juin 2026 est modifié comme suit :

- Madame le Docteur Julie CHASTANG, personnalité qualifiée.

ARTICLE 2 : Par suite de cette modification, le conseil de surveillance de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP) est composé des membres ayant voix délibérative suivants :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales :

- Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE, Maire de Paris ;
- Monsieur Antoine ALIBERT, représentant le Conseil de Paris ;
- Monsieur Patrick OLLIER, représentant d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre du ressort de l'établissement (pour l'AP-HP : Métropole du Grand Paris) ;
- Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, représentant du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine principal département d'origine des patients autres que le département siège de l'établissement ;
- Madame Farida ADLANI, représentant le Conseil régional d'Île-de-France.

2° en qualité de représentants du personnel médical et non médical :

- Monsieur Bruno HOSZMAN, cadre supérieur de santé, représentant de la commission centrale des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur le Professeur Antoine PELISSOLO et Madame le Docteur Juliette PAVIE, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Frédéric LOPEZ et Monsieur Asdine AISSIOU, représentants désignés par les organisations syndicales les plus représentatives.

3° en qualité de personnalités qualifiées :

- Madame le Docteur Michèle GRANIER et Madame le Docteur Marie-Laure ALBY, personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France ;
- Monsieur Alain OLYMPIE et Madame Suzette FERNANDES, représentants des usagers désignés par le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;
- Madame le Docteur Julie CHASTANG, personnalité qualifiée désignée par le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

ARTICLE 3 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Île-de-France.

ARTICLE 4 : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France et le Directeur général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 27 août 2026

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France et par délégation
Le Directeur de la Délégation
départementale de Paris

Tanguy BODIN

Signé

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-08-27-00007

Arrêté n°DOS - 2026/2411
portant modification de l'autorisation
de lieu de recherches impliquant la personne
humaine

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS – 2026/2411

portant modification de l'autorisation

de lieu de recherches impliquant la personne humaine

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L.1121-3 et suivants et R.1121-10 et suivants ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** l'arrêté du 12 mai 2009 fixant les conditions mentionnées à l'article R.1121-11 devant figurer dans la demande d'autorisation des lieux de recherches biomédicales prévues à l'article L. 1121-13 du code de la santé publique ;
- VU** la demande de modification de l'autorisation concernant le lieu de recherches impliquant la personne humaine intitulé « WANDERCRAFT » au sein de la Société Wandercraft – 75013 Paris ;
- CONSIDÉRANT** que cette demande de modification d'autorisation du lieu de recherches impliquant la personne humaine rentre dans le champ de compétence du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France ;
- CONSIDÉRANT** que le lieu concerné par cette demande dispose des moyens humains, matériels et techniques adaptés à la recherche et compatibles avec les impératifs de sécurité des personnes qui s'y prêtent et que la demande respecte l'ensemble des conditions prévues par l'article R.1121-10 ;
- CONSIDÉRANT** que l'avis rendu le 2 juillet 2026, à l'issue de l'enquête du pharmacien inspecteur de Santé Publique, est favorable ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La modification d'autorisation du lieu de recherches impliquant la personne humaine mentionnée à l'article L.1121-13 du code de la santé publique, et aux articles R.1121-13 et R.1121-14 modifiés par le décret n°2016-1537 du 16 novembre 2016 est accordée à :

Entité juridique portant l'activité :
Société Wandercraft

pour le lieu de recherches suivant :
Wandercraft

Placé sous la responsabilité de :
Monsieur le Professeur Matthieu MASSELIN

Adresse complète :
Société Wandercraft
23-23 bis, avenue d'Italie
75013 PARIS

ARTICLE 2^e: Ce lieu de recherches impliquant la personne humaine est distinct d'un lieu de soins et comprend des locaux situés au rez-de-chaussée haut du bâtiment. Ces locaux d'une superficie totale de 1.421 m² sont consacrés exclusivement aux activités de recherches cliniques.

Le lieu fonctionne du lundi au vendredi de 08h00 à 19h00.

Les recherches réalisées chez les volontaires adultes, sains ou malades, correspondent à des essais cliniques sur des dispositifs médicaux et leurs accessoires.

Aucune recherche ne comprendra de première administration de médicament à l'homme.

ARTICLE 3^e: Selon les dispositions de l'article L. 5311-1, modifié par la Loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022, les protocoles de recherches envisagés auront pour thèmes :

- Les dispositifs médicaux et leurs accessoires ;

ARTICLE 4^e: Les recherches impliquant la personne humaine concernées par cette décision ne peuvent être mises en œuvre qu'après avis favorable du comité de protection des personnes mentionné à l'article L. 1123-1 et autorisation de l'autorité compétente mentionnée à l'article L. 1123-12.

ARTICLE 5^e: Cette décision d'autorisation est délivrée pour une durée de 7 ans.

Tout renouvellement ou toute modification relative aux éléments énumérés à l'article R.1121-10 du code de la santé publique modifié par le décret n° 2016-1537 devront faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation.

La demande de renouvellement ou de modification de l'autorisation sera adressée au Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, le délai d'instruction étant respectivement de quatre mois ou de deux mois.

ARTICLE 6^e: Un recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Île-de-France pour les tiers.

ARTICLE 7^e: La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 27 août 2026

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Par délégation,

Agence régionale de santé Île-de-France
Direction de l'Offre de Soins
Directeur adjoint
Kore MOGNON

Signé électroniquement par Kore MOGNON -
Directeur adjoint de l'Offre de Soins
Le 27/08/2026 à 19:02

Direction nationale d'Interventions domaniales
(DNID)

IDF-2026-08-25-00003

Arrêté portant désignation des agents habilités à
représenter l'expropriant devant le juge de
l'expropriation

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS
DOMANIALES
3 avenue du chemin de Presles
94417 Saint Maurice cedex

TEL : 01 45 11 62 00

Référence : 2026-23

ARRÊTÉ

**portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant
devant les juridictions de l'expropriation**

L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R1212-19 et suivants, R3221-1 et suivants, D3221-4 et D1212-25 ;

VU le décret n° 2015-980 du 31 juillet 2015 relatif à l'établissement public Grand Paris Aménagement ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur **Alain CAUMEIL** administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur de la direction nationale d'interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les agents mentionnés en annexe au présent arrêté sont désignés pour agir devant la juridiction de l'expropriation des départements de la région Île-de-France en vue de la fixation des indemnités d'expropriation et, le cas échéant, devant la Cour d'appel compétente :

- au nom des services expropriants de l'État ;
- et, sur leur demande, au nom des établissements publics de l'État.
- et de l'Agence des Espaces Verts de la Région de l'Île-de-France.

Article 2 : La présente délégation annule et remplace la délégation n° IDF-2026-04-02-00007 consentie le 02 avril 2026. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France et affichée dans les locaux de la direction nationale d'interventions domaniales et prendra effet le 1^{er} septembre 2026.

A Saint-Maurice, le 25 août 2026

signé

Alain CAUMEIL

Annexe à l'arrêté du 25 août 2026
portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant
devant les juridictions de l'expropriation

Nom du délégataire	Grade
Maureen AUFFRET	Inspectrice des finances publiques
Rachida OUBELLA	Inspectrice principale des finances publiques
Jean-Sébastien BAGUER	Inspecteur divisionnaire des finances publiques
Mélanie BEGHIN	Inspectrice des finances publiques
Anne DIER	Inspectrice principale des finances publiques
Martial BIWAND	Inspecteur des finances publiques
Nicolas BODIN	Inspecteur des finances publiques
Franck BORDES	Inspecteur des finances publiques
Jérôme BOURDET	Inspecteur divisionnaire des finances publiques
Clémence BOURDILLAT	Inspectrice principale des finances publiques
David BOURGEAT-LAMI	Inspecteur divisionnaire des finances publiques
Colette CHEVREAU	Inspectrice des finances publiques
Edwige CHIMI	Inspectrice des finances publiques
Florence COLLART	Inspectrice des finances publiques
Frédéric CURTELIN	Inspecteur divisionnaire des finances publiques
Cyrille DEHAYES	Inspecteur des finances publiques
Odile DEVILLE	Inspectrice des finances publiques
Mohammed DE LORGERIL	Inspecteur divisionnaire des finances publiques
Olivier DIANA	Inspecteur des finances publiques
Eric DAL BUONO	Administrateur des finances publiques adjoint
Élodie DURAND	Inspectrice des finances publiques
Guillaume GALERNEAU	Inspecteur divisionnaire des finances publiques
Dominique GODET	Inspecteur des finances publiques
Anna GOMAN	Inspectrice des finances publiques
Sophia HAJY	Inspectrice des finances publiques
Johan JOULIA	Inspecteur des finances publiques
Johnny JOULIA	Inspecteur des finances publiques
Wazim KARANI	Inspecteur des finances publiques
Marie-Hélène LARRIEU	Inspectrice des finances publiques
Frédéric LAURENT	Administrateur des finances publiques adjoint
Nathalie LAURENT	Administratrice des finances publiques adjointe
Stéphanie LELIEVRE	Inspectrice des finances publiques
Raphaël LESAGE	Inspecteur des finances publiques
Muriel LOUIS	Inspectrice divisionnaire des finances publiques

Johann LOZANO	Inspecteur des finances publiques
Frédéric LUNETEAU	Inspecteur des finances publiques
Mohamed MAALOU	Inspecteur des finances publiques
Cécile MUGARD	Inspectrice des finances publiques
Mathilde PAPPAS	Inspectrice des finances publiques
Tony PESOU	Inspecteur divisionnaire des finances publiques
Katell PETITFRERE- GOULFIER	Inspectrice des finances publiques
Laurence PRISETTE	Inspectrice des finances publiques
Guillaume RIBES	Inspecteur des finances publiques
Laura RIBES	Inspectrice des finances publiques
Patrice ROUX	Inspecteur des finances publiques
Hugo SCHMITT	Inspecteur des finances publiques
Didier SENTENAC	Inspecteur des finances publiques
Djibril SIDIBE	Inspecteur des finances publiques
Rosalie SIMEONI-HUYNH	Inspectrice des finances publiques
Farid SLAOUTI	Inspecteur des finances publiques
Céline THIOLLIER	Inspectrice des finances publiques
Clarisse TORRAILLES	Inspectrice des finances publiques
Jean-François VAN MIGOM	Inspecteur des finances publiques
Patrick VILLERONCE	Inspecteur divisionnaire des finances publiques
Amaury WATTELEZ	Inspecteur des finances publiques